

# REGLEMENT A USAGE DES PARTICIPANT(E)S

## MARATHON DORDOGNE PERIGORD CANOË-KAYAK



*Ce règlement est spécifique à la 25<sup>ème</sup> Edition du Marathon Dordogne Périgord Canoë-kayak 2024*

### INSCRIPTIONS

Le nombre maximum de participants pour l'évènement est fixé à 500, quota rempli dans l'ordre des inscriptions dûment réglées.

Le nombre maximum de bateaux pour l'ensemble des compétitions n'est pas fixé. Toutefois, le Comité d'Organisation ne peut mettre à disposition plus de **10** embarcations type C9 et 40 bateaux C2 sont proposés au prêt.

La date limite pour les inscriptions ou modifications d'inscription est le **dimanche 08 septembre à 23h59**

Seul, le changement d'équipier dans des bateaux d'équipage, sera accepté sur place jusqu'au matin de la compétition, auprès du bureau de la course.

Sur le site d'inscription, les prix indiqués sont ceux du tarif de base pour les licenciés FFCK.

Le tarif comprend le journal Sud-Ouest (envoi à votre adresse le mercredi suivant la compétition), un tee-shirt, un produit régional "Maison Espinet" (pour les 300 premiers inscrits), un petit-déjeuner à Saint-Julien-de-Lampon, 1 bouteille d'eau.

Pour les non-licenciés FFCK, le tarif comprend l'assurance et le prêt éventuel de matériel (équipement et embarcation à préciser à l'inscription : canoë biplace)

## LICENCES ET CERTIFICATS

**Un certificat médical de moins de 1 an**, portant la mention « apte à la pratique du canoë-kayak en compétition » ou « ne présente pas de contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition », est obligatoire pour les participants qui ne possèdent pas de licence FFCK Canoë Plus Compétition 2023.

La non-présentation de ces documents lors de l'inscription en ligne sera une cause de refus de confirmation et ne permettra pas l'inscription définitive.

Une licence FFCK temporaire de type « Titre Canoë Open » est comprise dans l'inscription pour les participants non détenteurs d'une licence FFCK permanente Canoë Plus.

Les deux points ci-dessus s'appliquent également aux participants en SUP qui n'auraient pas de licence compétition FFCK.

La compétition est ouverte aux catégories Homme, Dame, Mixte dans les tranches d'âges : Minime 2, Cadet, Junior, Senior, Vétéran. Une catégorie particulière est prévue : Sport Adapté. A noter que tout participant mineur, âgé de 11 ans révolus, en catégorie loisir, doit être accompagné dans le bateau, d'un adulte responsable. Aucun niveau minimum de Pagaie Couleur n'est exigé. Les deux parcours ne sont pas autorisés à des enfants de moins de 11 ans, même accompagnés.

## PARCOURS

Marathon : départ de Saint-Julien-de-Lampon (camping municipal) et arrivée à Castelnaud-la-Chapelle soit 32 km. Départ groupé à 11h00. Pas de portage.

- de Juniors à Séniors (licenciés F.F.C.K. et sports de pagaie)
- Grand Public (à partir de 11 ans accompagné...)

Marathon Jeunes : départ de Vitrac (Halte nautique) et arrivée à Castelnaud-la-Chapelle soit 12 km. Départ groupé à 12h00. Pas de portage.

- Minimes 2 et Cadets (réservé aux licenciés F.F.C.K.)
- Sport adapté

Les parcours sont ouverts à tous les types d'embarcations suivants : K1, K2, C1, C2, SUP, C9, C15, DB10, DB 20, V1, V2 et V6. (Cf. tableau ci-dessous)

Les embarcations souples, gonflables ou de type "engins de plage" ne sont pas autorisées, de même que les embarcations à moteur ou à voile.

## ARRIVEE

L'arrivée est jugée rive gauche 50 mètres sur la plage avant le pont de Castelnaud. Un couloir de bouées matérialisera l'arrivée. Le numéro du dossard doit être collé à l'avant gauche de la proue du bateau, pour être visible des juges.

## REMISE DES PRIX – PODIUMS

Seront remis coupes, médailles et cadeaux dans les catégories comportant au minimum 3 embarcations au départ de la course. Les équipages vainqueurs des catégories suivantes seront récompensés :

**Marathon** : catégories non différenciées en compétition selon l'âge, Juniors, Seniors, Vétérans (y compris si des compétiteurs Cadets y participent)

	Homme	Dame	Mixte
K1			
C1			
SUP			
V1			
K2			
C2			
V2			
V6			
C9 loisirs mixte entreprises/élus/étudiants...			
C9 loisirs féminines « Challenge Annick Menier »			
C9 compétition FFCK			
DB10 compétition FFCK			
DB20 compétition FFCK			

**Marathon Jeunes & Sport adapté** : catégories différenciées en compétition Minimes 2 et Cadets

	Homme	Dame	Mixte
K1 M2			
C1 M2			
K2 M2			
C2 M2			
K1 C			
C1 C			
K2 C			
C2 C			
C9 Sport Adapté			

Scratch : 1ere arrivée quelle que soit la catégorie

Chaque bateau ne peut concourir que dans une seule catégorie choisie lors de l'inscription.

Une remise protocolaire des trophées aura lieu à 16 H sur les berges de Castelnaud, par les élus présents des collectivités et de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

## DROIT A L'IMAGE

L'inscription à la course nécessite l'acceptation du règlement et implique que chaque participant donne son accord au Comité d'Organisation de la manifestation pour l'utilisation de son image (photos et vidéos de l'événement) et sa diffusion à des fins promotionnelles sous toutes formes (papier, numérique, vidéo...).

## ANNULATION

### A l'initiative de l'organisation :

Une annulation de l'épreuve, jusqu'au dernier jour, de la part du Comité d'Organisation, est possible si :

✓ les conditions météorologiques ou fluviales ne permettent pas une sécurité satisfaisante de la course. L'annulation est aussi possible sur décision préfectorale.

✓ pour des raisons sanitaires trop exigeantes, nous étions contraints d'annuler l'édition 2023.

*les participants seront intégralement remboursés de leur inscription à la compétition, déduction faite des frais d'inscription en ligne.*

### A l'initiative des participants :

Le remboursement se fait sur demande écrite avec enveloppe préaffranchie à l'adresse du demandeur. La somme remboursée correspondra à la somme initialement payée par le participant minorée des frais d'inscription en ligne. Il est inutile de faire la demande avec accusé de réception, une simple lettre suffit.

## RÈGLEMENTATION

Cet événement s'appuie sur des règlements en vigueur, pour assurer son bon déroulement :

Police Fluviale :

[Arrêté préfectoral 2014295 – 0008 relatif à la Police de navigation sur la rivière domaniale Dordogne](#)  
[Nouveau Règlement de Police de la Navigation Intérieure V 2014 :](#)

Code du Sport :

[Dispositions du code du sport relatives aux manifestations sportives.](#)

Règlements FFCK :

[Règlements sportifs de la FFCK](#)  
[Règlements FFCK relatifs à la sécurité](#)  
[Réglementation du canoë-kayak](#)

De plus un arrêté spécial d'autorisation d'organisation de manifestation est pris par le préfet du Département et sera affiché sur les différents sites de la manifestation.

## ASSURANCE

La loi impose aux organisateurs de manifestations sportives de souscrire à des garanties d'assurance en responsabilité civile. Les clubs affiliés à la FFCK bénéficient de ces garanties dans le cadre du contrat souscrit par la FFCK à la MAIF. Pour permettre ces garanties, l'organisateur s'assure que tous les participants sont licenciés ou bénéficiaires d'un titre à la journée.

## SECURITE

Il est impératif de déclarer sur l'honneur, sur le site d'inscription, savoir s'immerger et nager sur 25 mètres.

Le port du gilet aux normes CE en vigueur et adapté au poids ainsi que des chaussures fermées sont obligatoires.

Toutefois, les participants en SUP titulaires d'une licence FFS compétition sont autorisés à utiliser l'équipement préconisé par la FFS (combinaison néoprène ou gilet auto gonflable porté à la ceinture). Les participants non titulaires d'une licence FFS compétition intègrent le règlement FFCK et doivent porter le gilet.

Un pointage des SUP sera effectué à l'embarquement pour vérifier le respect des deux points ci-dessus.

Les déguisements sont tolérés dans la mesure où ils n'altèrent pas la sécurité individuelle.

À l'exception des bateaux auto-videurs de type SUP, chaque bateau doit avoir suffisamment de réserve de flottabilité pour être insubmersible. Il doit également emporter suffisamment d'écopes pour que l'équipage soit autonome en cas de dessalage. Ceci concerne en particulier les embarcations les plus importantes types C9 ou Dragon Boat.

La sécurité est assurée par le comité d'organisation avec plusieurs types de bateaux.

L'organisation se réserve le pouvoir absolu de retirer un participant ou un bateau de l'épreuve dans le cas où elle juge que sa participation présente un risque pour sa santé ou pour le bon déroulement de l'épreuve.

Dans la mesure du possible, les participants devront se positionner dans la zone de départ en fonction de leurs ambitions de performance afin de ne pas gêner des concurrents plus rapides.

Un mauvais placement, un refus d'obéir aux ordres du starter, un faux-départ ou une mise en danger de lui-même, de ses co-équipiers ou des autres participants pourra entraîner une disqualification du compétiteur par le jury de course.

Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires des départs

## CONSEILS

**Matériel :** Le choix du matériel est décisif. Si vous participez à une course de ce type pour la première fois, ou si vous êtes débutant, privilégiez un bateau stable qui vous permettra de participer à l'épreuve en diminuant les risques de dessalage.

**Tenue vestimentaire :** elle doit être chaude car le parcours est long, de 2 à 3h30. Pour les adeptes des bateaux de randonnée et des canoës 9 places, préférez une tenue souple et confortable avec un coupe-vent, un chapeau ou une casquette, un coussin amortisseur pour les fessiers, de bonnes chaussures de sport ou des chaussons en néoprène, une crème solaire de protection et hydratante. N'utilisez pas de bottes ou de cuissardes, très dangereuses en cas de dessalage.

**Alimentation :** Elle doit être pensée quelques jours avant l'épreuve. Mangez des glucides lents, pâtes, riz... la veille, en buvant de l'eau en quantité suffisante. Le jour de l'épreuve, apportez de quoi consommer pendant la course : fruits secs, barres de céréales, ainsi que de l'eau (1 bouteille fournie par l'organisation)

**Environnement :** Respectez l'environnement, ne jetez rien dans la Dordogne (les peaux de banane, d'orange... notamment mettent des mois à se décomposer dans l'eau, et 500 ans pour les bouteilles plastiques !).

**En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des participants pourrait être engagée, celle des organisateurs ne saurait l'être.**

**En vous inscrivant à cette compétition, vous validez, notamment sur le site d'inscription en ligne avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté.**

**Les organisateurs**